



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BAR-SUR-AUBE

COMPTE RENDU du 11 juillet 2017

(Article L2121-25 du Code Général des Collectivités Locales)

L'an 2017, le 11 juillet, à 15 h 00

Les membres du Conseil de Communauté, légalement convoqués se sont réunis à la MIPT sous la présidence de M. David LELUBRE.

Date de convocation : 5 juillet 2017

Nombre de membres : 50

Membres présents : 28

Nombre de pouvoirs : 11

Nombre de votants : 39

PRESENTS : MMES ET MM David LELUBRE, Président, Gérard CARRIER, Claudine NOBLOT, Hervé FATES, Evelyne BOCQUET, Régis RENARD, Anita DANGIN, Pierre-Frédéric MAITRE, Denis VERGEOT, Patrick HUGUET, Serge ROUSSEL, Monique VARENNES, Monique PARENT, Patrice BOUR, Thierry LORIN, Fabrice ANTOINE, Denis NICOLO, Hervé PRIEUR, Nicole SIVELLE, Pascal LEMOINE, Jeany BRAT, Alain TOURNEBISE, Lydie CARLIER, Jean-Claude GUIMARD, Michel DESCHARMES, Didier JOBERT, Gilles NOEL, Xavier BRESSON.

ABSENTS/EXCUSES : MMES Nathalie MOLDEREZ, Karine VERVISCH, Francine DURET, Marie-José ROY-DECHANET, Carmen MONNE, Marie-Noëlle RIGOLLOT, MM Christophe JOURDAN, Olivier HENQUINBRANT, Bernard PIOT, Jean-Luc ROSSELLE, Jean-Paul VIDAL, TOURNEMEULLE Martine.

POUVOIRS : Mme Francine MAITRE à M. Xavier BRESSON
M. Serge VOILLEQUIN à Mme Evelyne BOCQUET
M. Guillaume PHELIZOT à M. David LELUBRE
M. Jean-Pierre NANCEY à Mme Anita DANJIN
Mme Claudette AUGUSTE à M. Denis VERGEOT
M. Philippe BORDE à M. Pierre-Frédéric MAITRE
M. Jean-Luc DEROZIERES à M. Didier JOBERT
Mme Françoise GRANGIER à M. Régis RENARD
M. Richard ENCINAS à Mme Lydie CARLIER
Mme Corinne ROBERTY à M. Gilles NOEL
M. Dominique GAUTHIER à Mme Monique VARRENNES

M. Régis RENARD a été élu secrétaire de séance.

Compte rendu du Conseil de Communauté du 11 juillet 2017.

Le compte rendu de la réunion du 22 juin 2017 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Président indique que le planning prévisionnel des réunions de conseil pour l'année à venir est disponible. Il précise que les réunions de bureau continueront à se dérouler dans les communes.

1) **BUDGET DE L'EPIC « OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAUTAIRE DE LA COTE DES BAR EN CHAMPAGNE ».**

L'Office de Tourisme intercommunautaire de la Côte des Bar en Champagne a été créé au 1er juillet 2017. Afin que ce dernier puisse fonctionner, il convient désormais que son budget primitif pour l'exercice allant du 1er juillet au 31 décembre 2017 soit adopté.

Vu les articles L133-7, R 133-14 et l'article L133-16 du Code du Tourisme concernant les recettes et les dépenses figurant au budget d'un office de tourisme sous statut EPIC,

Vu les articles 9, 10 et 11 des statuts de l'Office de Tourisme de la Côte des Bar en Champagne,

Le budget pour l'exercice 2017 de l'EPIC « L'Office de Tourisme intercommunautaire de la Côte des Bar en Champagne », adopté par son Comité de Direction le 4 juillet 2017, s'établit comme suit :

Section de fonctionnement

DEPENSES			RECETTES		
6233	Animations	4 300	7 061	Visites guidées	4 500
6535	Formation logiciel	5 913	707 037	Atelier verre	15 000
6061	Energie - Electricité	2 000	707 022	Com. Spectacles	200
6061	Gaz	3 500	706 300	Billet spectacles	5 800
6068	Verre démo Bayel	2 500	707	Boutique	8 050
6063	Achat petit matériel	2 200	707 040	Production vente Bayel	5 000
	Loyers - fluides OT	0	7083	Location vélo	200
6064	Fournitures administratives	1 200			
607001	Achat Boutique	0			
607200	Achat champagne visite guidée	800			
Sous-total	ACHAT-VARIATION STOCK	22 413 €			
611001	Billetterie - spectacles	4 500	74	Aide Etat (emplois aidés)	12 290
611002	Quote part journaux	350	741	Subvention CCBC	111 363
613500	Location mobilier - copieur	624	741	Subvention CCRB	74 242
6156	Maintenance	1 350			
6161	Assurances tous risques expo	200			
6161	Assurances RC Mission	1 382			
6161	Assurances RC PRO	1 850			
6181	Documentation générale	1 000			
6226	Honoraires	2 000			
Sous-total	61-62 AUTRE CHARGES EXTERNES	13 256 €			
6231	Annonces - Insertions	5 000			
Sous-total	623 Publicité- Publication	5 000 €			
6251	Voyages, déplacements	5 000			
6251	Déplacements Directeur	4 000			
6256	Mission – Repas	2 000			
6257	Réceptions	2 000			
6261	Frais affranchissement	1 700			
6262	Frais télécommunication	3 700			
627	Frais bancaire	300			
6288	Autres dépenses	3 575			
Sous-total	625 Déplacements-missions	16 700 €			
6411	Salaires et charges	157 401			
6475	Médecine travail	400			
648	Fongecif + AGEFOS	900			
Sous-total	64 – Charges personnels	158 701 €			
023	Virement section investissement	7 000			

022	Dépenses imprévues	10 000			
TOTAL		236 645 €	TOTAL		236 645 €

Section d'investissement

DEPENSES			RECETTES		
21	Immobilisations	5 000	21	Virement section investissement	7 000
2184	Mobilier	3000			
	Autres immobilisations	2000			
20	Dépenses imprévues	2 000			
TOTAL		7 000 €	TOTAL		7 000 €

Monsieur le Président précise que le montant de subvention prévu pour l'année 2017, soit 125 000 euros, n'est pas dépassé.

Monsieur Struna indique que la taxe de séjour sera mise en place à compter du 1^{er} janvier 2018 pour la CCRB et il rappelle que le montant de sa recette devra obligatoirement être reversé à l'EPIC. Concernant le budget présenté, il ajoute qu'il s'agit d'une année de transition et qu'il n'y a, par conséquent, pas de grosses actions de programmées pour 2017.

Au sujet des charges de personnel, Monsieur le Président tient à rappeler qu'il n'y a eu aucun licenciement lors de cette réorganisation. Il ajoute cependant que des disparités de salaires, qui sont à combler, existent et qu'une commission Ressources humaines a été créée au sein de l'EPIC.

Comme le prévoit l'article 9 des statuts de l'Office de Tourisme de la Côte des Bar en Champagne, son budget doit désormais être soumis à l'approbation des conseils communautaires des deux communautés de communes.

Sur proposition de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le budget primitif 2017 de l'EPIC « L'Office de Tourisme intercommunautaire de la Côte des Bar en Champagne »

2) CONTENEUR CITYBULLE 4 M³

Par délibération du 15 décembre 2016, le Conseil de Communauté a voté les tarifs pour la location de colonnes aériennes d'apport volontaire de 800 litres dénommées MOVEA destinées prioritairement aux entreprises manipulant des quantités importantes de bouteilles en verre, au tarif suivant :

- Cout de location : 13 € / mois
- Coût de levage : 30 € HT / levage
- Mise à disposition : 56 € /dépôt ou retrait

Après six mois de fonctionnement, il s'avère que ce volume ne suffit pas pour certains gros producteurs. C'est pourquoi la Communauté de communes souhaite proposer à la location un conteneur CITYBULLE de 4 m³ (3 300 litres) pour la collecte du verre, au tarif suivant :

- Cout de location : 25 € / mois
- Coût de levage : 30 € HT / levage
- Mise à disposition : 56 € /dépôt ou retrait

Monsieur le Président précise que les coûts d'acquisition et, par conséquent, d'amortissement sont plus importants, ce qui explique un coût de location mensuel supérieur.

Sur proposition de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,
Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- **FIXE** les tarifs tels qu'énoncés ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les documents s'y rapportant.

3) **CONVENTION DE RURALITE**

Les rentrées scolaires sur notre territoire où la menace d'une fermeture d'école n'est pas évoquée se font de plus en plus rares. Cette situation est difficile à accepter tant pour les parents d'élèves que pour les enseignants ou les maires, l'école étant souvent le cœur de vie du village. Notre territoire n'est pas épargné par la tendance structurelle de baisse des effectifs du 1er degré.

Les regroupements pédagogiques intercommunaux qui se sont constitués ont été une réponse adaptée et suffisante en leur temps. Il convient aujourd'hui de réfléchir à de nouveaux modes d'organisation des réseaux scolaires en procédant à court et à moyen terme à des mutualisations et des restructurations. Le recours à une contractualisation entre l'éducation nationale et les élus locaux, se matérialisant par la signature de conventions de ruralité est une voie à explorer pour créer les meilleures conditions d'une école rurale de qualité et de proximité. Chaque convention est un accord au terme duquel l'État s'engage aux côtés d'élus concernés à établir, pour une durée donnée, les conditions de mise en œuvre d'un schéma territorial pluriannuel d'évolution de l'organisation scolaire dans le 1er degré. Elle suppose un diagnostic partagé et une volonté commune de faire évoluer le réseau des écoles en vue de proposer une offre pédagogique et éducative adaptée et de qualité, en tenant compte de facteurs tels que l'existence de bassins de vie, l'enclavement du territoire, les temps de transports acceptables. Il s'agit pour l'État d'accompagner ces démarches, en apportant une visibilité pluriannuelle (trois ans renouvelables) et en limitant le nombre de suppressions d'emplois d'enseignants, dans une perspective d'amélioration des conditions de scolarisation des élèves de l'école rurale et d'optimisation du réseau scolaire du 1er degré, pendant la durée de la convention.

L'objet de la convention n'est pas d'imposer le modèle urbain d'organisation scolaire en zone rurale, mais de construire une école rurale attractive, qui s'émancipe de la menace récurrente des effets comptables résultant de la démographie, afin de maintenir un climat de travail serein et constructif entre les élus et les autorités académiques au profit de la communauté éducative locale.

A cet effet, Madame CAHEZ Inspectrice de circonscription de l'Education Nationale viendra présenter cette démarche conventionnelle qui a été signée par de nombreuses collectivités depuis qu'elle a été amorcée en 2014 dans le Cantal.

Madame CAHEZ excuse Madame COMPAGNON qui n'a pu être présente suite au changement d'horaire de cette réunion.

Dans un premier temps, Mme CAHEZ présente un bilan des effectifs dans le département ainsi que leurs évolutions récentes et à venir.

Elle évoque les difficultés rencontrées pour le remplacement des enseignants en arrêt et le travail en équipe dans les RPI dispersés.

Les objectifs de la démarche sont donc les suivants :

- Ne pas laisser les enseignants isolés
- Mutualiser les ressources
- Développer l'utilisation du numérique.

Madame CAHEZ rappelle l'objectif de la présentation qui est de faire un diagnostic du territoire afin d'anticiper

les évolutions du tissu scolaire et définir une feuille de route.

Madame CAHEZ présente le bilan de l'existant sur le territoire école par école que ce soit en termes d'organisation, de fréquentation ou d'équipement.

Par ailleurs, elle rappelle que le travail des directeurs d'école est de plus en plus exigeant et fait part du besoin grandissant pour les élèves en situation de handicap ou avec des parcours éducatifs personnalisés.

Une projection à 2019/2020 des effectifs est ensuite présentée au Conseil. Il est précisé que cette dernière a été réalisée avec des cohortes d'élèves stables. Madame CAHEZ précise que cette projection pourra être affinée avec l'aide des communes.

Monsieur le Président demande si cette projection inclut les conséquences de la fermeture de la maison centrale de Clairvaux

Madame CAHEZ répond par la négative.

Madame CAHEZ rappelle qu'il s'agit d'une démarche de diagnostic partagé et précise qu'une fiche à remplir avec des informations complémentaires (ex : naissances, constructions, ect...) sera transmise aux communes.

Monsieur le Président précise qu'une réflexion est déjà en cours sur le territoire de la CCRB avec une étude sur la compétence scolaire.

Concernant les conventions de ruralité, Madame CAHEZ indique qu'il n'y pas de modèle unique, les projets peuvent être modestes dans un premier temps. Par exemple : la consolidation des écoles sur les Bourgs principaux avec un redécoupage de la carte scolaire ou encore le maintien de 4 classes isolées avec une seule direction, ce qui permet d'avoir une décharge de fonction pour le directeur. C'est aux élus de réfléchir et d'amener leurs projets.

Monsieur le Président expose que la question prédominante est liée aux fermetures de classes et à la stabilisation de l'univers pédagogique du territoire.

Madame CAHEZ affirme qu'il est intéressant de travailler sur le tissu scolaire à l'échelle du territoire au-delà de toute prise de compétence.

Monsieur RENARD s'interroge sur les conséquences de l'évolution des effectifs vers le bas et demande combien de classes sont menacées par une fermeture : 4 à 5 classes ?

Madame CAHEZ répond qu'il est difficile de raisonner de cette façon car d'autres paramètres sont à prendre en compte mais confirme que, de façon arithmétique, 83 élèves en moins correspond à la fermeture de 3 à 4 classes.

Madame SIVELLE demande si les classes à plusieurs niveaux sont amenées à disparaître.

Madame CAHEZ affirme que non.

Madame CAHEZ explique la manière dont est mise en place la carte scolaire. Un constat d'effectif de rentrée est effectué dès le mois d'octobre. Ensuite, un nombre de postes est attribué au niveau du département qui est réparti de la façon la plus équitable possible.

Monsieur BOUR signale que certains temps de trajet vont de 40 à 45 minutes ce qui est très important pour des enfants.

Madame CAHEZ propose la constitution d'un groupe de travail pour y réfléchir en y incluant un représentant de la région pour les transports scolaires.

Madame CAHEZ tient cependant à préciser que les temps de transport maximum indiqués sont les temps à un moment de la journée mais qu'ils ne sont pas forcément aussi conséquents à d'autres moments.

Monsieur ANTOINE indique que chaque élu veut défendre son école mais qu'il faut penser à l'intérêt des enfants. Il précise que, dans le cas de sa commune, certains parents étaient mécontents des temps de trajet très longs au départ mais qu'ils sont satisfaits de la qualité de l'enseignement proposé.

Monsieur NOEL se montre sceptique sur les marges de négociation au niveau de l'organisation des transports.

Monsieur BOUR demande si la problématique quant au 4 ou 4,5 jours est résolue.

Madame CAHEZ répond que ce sont les communes qui en savent plus.

Madame DANGIN précise qu'une dérogation pour la semaine des 4 jours est accordée à Bar sur Aube pour une durée de 3 ans.

Monsieur PRIEUR souhaite savoir si les quotas d'élèves par classe existent toujours.

Madame CAHEZ répond en se référant aux seuils départementaux : 30 élèves en maternelle, 25 au CP et 27 pour les autres classes.

Monsieur PRIEUR demande si les élèves comptabilisés en maternelle le sont à partir de 2 ou 3 ans.

Madame CAHEZ répond qu'il est possible d'accueillir les élèves dès 2 ans, cependant, ils ne seront pas pris en charge par les transports scolaires et ne seront pas non plus pris en compte dans les effectifs. Cependant, elle affirme que l'éducation nationale porte un regard attentif sur les écoles qui accueillent réellement des élèves dès 2 ans et qui ont des classes d'Unités Spécialisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS).

Monsieur NOEL souhaite faire part des difficultés rencontrées par les communes par rapport à l'application des cas dérogatoires. Il indique que l'impact pédagogique n'est pas favorable pour les communes d'accueil et qu'il conviendrait d'adapter ces cas dérogatoires à ces nouvelles situations.

Monsieur LEMOINE relève que le tableau concernant l'attractivité de notre territoire fait par l'Education Nationale est plutôt négatif.

Madame CAHEZ répond qu'il s'agit de la réalité.

Madame CARLIER précise qu'en RPI les enseignants travaillent quand même en équipe même s'il y a un éloignement géographique.

Monsieur le Président indique que l'idée d'une compétence intercommunale doit passer par une rationalisation des classes autour de Ville sous la Ferté, Bar sur Aube et Bayel. La problématique est davantage sur les 3 autres RPI, syndicats où une réflexion est à mener. Cela pourrait être un des axes de travail de la commission affaires scolaires. Il n'y aura pas forcément une compétence intercommunale mais il peut déjà y avoir une réflexion et une réorganisation progressive sur le territoire.

Monsieur le Président fait remarquer qu'il y a également des inégalités au niveau du développement du numérique au sein des écoles du territoire. Il précise que le déploiement du numérique dans les écoles a été inscrit dans le contrat de ruralité car une rationalisation est nécessaire et indispensable.

Il expose que si les structures sont bien établies, cela n'exclut pas d'avoir une réflexion, il faut toutefois qu'elle soit initiée par notre territoire. Cela pourrait déboucher sur une convention de ruralité. Il tient à souligner qu'une rationalisation ne passera pas nécessairement par la création de gros pôles scolaires.

Madame CAHEZ confirme qu'il n'y a pas de volonté de faire des pôles à 10 ou 12 classes.

Elle précise que, dans l'avenir, c'est pour les établissements, les RPI de 3 classes que ce sera le plus compliqué car le découpage des niveaux s'avère complexe.

Madame SIVELLE tient à souligner que sa commune fait partie d'un RPI de 3 classes qui est doté de matériel informatique depuis 2009 et dans lequel de gros efforts au niveau de la cantine, de la garderie et des bâtiments ont été faits. Elle précise qu'il lui semblerait plus logique que les élèves de Fresnay aillent à Arrentières.

Suite à cette 1^{ère} réunion, Madame CAHEZ précise qu'il conviendrait que les communes puissent faire remonter leurs rectifications pour la fin août afin de constituer un groupe de travail et envisager une réunion à effectif plus restreint vers la mi-octobre.

Monsieur le Président indique qu'il souhaite laisser aux élus le temps de la réflexion sur la pertinence de travailler tous ensemble, de façon concertée sur cette question et propose de refaire le point lors de la réunion du Conseil du 24 août.

Il affirme que le rôle du Président est de donner un cap mais cela s'avère compliqué sur cette question car la Communauté de Communes n'a pas la compétence. Il indique que selon lui, le système sur le territoire est vieillissant et qu'il faudrait le moderniser et le stabiliser d'ici à 4 ou 5 ans. Il précise que c'est aux élus de faire remonter leur vision.

Madame CARLIER propose que cette question soit traitée dans une commission affaires sociales et scolaires élargie.

Monsieur ANTOINE indique qu'il faut anticiper sinon nous allons subir les choix de l'Éducation Nationale.

Monsieur le Président réaffirme que la vision du territoire via une convention de ruralité n'est pas liée et est déconnectée de la prise de compétence scolaire par la CCRB.

Monsieur TOURNEBISE demande si sa commune a bien été prise en compte car elle n'a pas été citée.

Monsieur NOEL demande si un RPI validé dans le cadre de la convention de ruralité sera un RPI soutenu par l'État.

Madame CAHEZ répond que dans le cadre des conventions, le soutien n'est pas forcément financier, il est technique dans la mise en place.

4) QUESTIONS DIVERSES.

Monsieur le Président expose les missions qui seront confiées aux maîtres-nageurs durant la fermeture de la piscine. Il indique qu'une convention a été conclue avec la commune de la Chapelle St Luc qui dispose d'une piscine pour la mise à disposition de deux Maîtres-Nageurs Sauveteurs, l'un à 28/35^{ème} et l'autre à 8/35^{ème}. Ils seront également mis à disposition de l'Éducation Nationale, gratuitement, pour le reste de leur temps de travail.

Monsieur le Président évoque ensuite le passage du Tour de France sur notre territoire. Il indique que des bâches « Côte des Bar en Champagne » ont été achetées, en partenariat avec la CC du Barséquanais en Champagne. L'une a été placée à Couvignon, une autre sur un camion-benne de la CCRB entre Meurville et Spoy et une troisième a été exposée au point presse à Troyes. Deux de ces bâches ont été réutilisées le lendemain lors du passage du tour sur le territoire du Barséquanais.

Monsieur le Président tient à remercier l'ensemble des maires des communes traversées, ainsi que la population et les comités des fêtes qui ont été très actifs. Il précise que c'est une grande satisfaction pour la CCRB.

Monsieur Antoine interroge sur le Pacte de ruralité lancé par la région. Il indique qu'il serait intéressant que M. BORDE en fasse une présentation.

Monsieur le Président rappelle que le 27 août se tiendra la Fête du verre à Bayel. Il précise que la Halle des cristalleries sera ouverte au public avec divers ateliers : projection, soufflage, chorale.

Monsieur le Président fait part de la prise de position publique du nouveau député contre la fermeture de Clairvaux. Il précise que les surveillants travaillent activement à l'après Clairvaux et qu'il a sollicité une rencontre auprès de Monsieur le Député.